

Allocution de Monsieur Fatiou AKPLOGAN
Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion
de l'Emploi du Bénin
Porte-parole du Comité Ministériel ACP de suivi du dossier
Coton

- Madame le Ministre pour le Développement des Pays-Bas, assurant la Présidence en exercice de l'Union Européenne,
- Mesdames et Messieurs les Ministres des Etats ACP et de l'Union Européenne,
- Messieurs les Commissaires Européens,
- Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions diplomatiques,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales et Régionales,
- Distingués délégués,
- Mesdames, Messieurs,

Avant tout propos, je voudrais remercier le Gouvernement français pour avoir accepté d'abriter ce Forum et fourni toutes les facilités au bon déroulement de nos discussions.

Je ne suis personnellement pas surpris de voir cette réunion se tenir aujourd'hui à Paris. En effet, dans les combats que nous menons pour la défense de nos produits de base, de manière générale, et plus particulièrement dans le cadre de la recherche d'une solution rapide et pérenne à la crise du coton, nous avons souvent trouvé la France à nos côtés. Pour preuve, l'intervention du Président CHIRAC, à Bamako en octobre 2003, lorsqu'il reconnaissait qu'une action volontariste était nécessaire pour secourir les populations victimes de la baisse des cours du coton dans les pays africains.

A ce propos, le Président CHIRAC avait proposé un programme d'action qui envisage, entre autres :

- La définition par l'Union Européenne d'une nouvelle approche de sa politique cotonnière qui ne déstabiliserait par le cours ;

- Le soutien actif de l'Union aux revendications africaines dans les négociations du Cycle de Doha ;
- La mise en œuvre par l'ensemble de la communauté internationale d'un mécanisme amélioré de compensation des pertes de revenus des producteurs des Pays les Moins Avancés.

C'est aussi le lieu de rendre un hommage mérité à tous les autres membres de l'Union Européenne, et plus particulièrement à la République Fédérale d'Allemagne, aux Pays-bas, au Danemark, à la Suède et j'en oublie sûrement, pour le soutien financier et politique qu'ils apportent au dossier de l'Initiative sectorielle en faveur du coton depuis que celui-ci a été soumis à l'OMC.

Nous voulons croire que le Forum qui nous réunit ce jour se situe dans la poursuite des actions déclenchées par cette prise de position.

En réalité, l'Union européenne est le premier partenaire multilatéral du Groupe ACP. Il s'agit de relations privilégiées qui couvrent aujourd'hui tous les aspects de la vie socio-économique des pays ACP. Le partenariat UE-Afrique sur le coton qui nous est proposé s'inscrit donc la droite ligne de la mise en œuvre de l'Accord de Cotonou qui régit notre coopération et le Groupe ACP ne peut que s'en réjouir.

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs,

Lorsque le 30 avril 2003, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad introduisaient à l'OMC l'Initiative sectorielle en faveur du coton, ils poussaient un cri d'alarme afin que des actions soient rapidement engagées avant la disparition d'une couche importante de leurs populations, celle représentée par les cotonculteurs et leurs familles.

Nous reviendrons dans nos débats sur l'évolution des discussions à l'OMC autour de cette initiative. Mais nous pouvons déjà rappeler

qu'à ce jour, aucune issue favorable n'est encore trouvée pour répondre aux demandes contenues dans l'Initiative que sont :

- La mise en place d'un système de réduction des soutiens internes et des subventions à l'exportation du coton, en vue de leur élimination totale,
- La création d'un fonds de soutien pour le développement du secteur coton,
- La prise urgente de ces décisions pour la survie des populations menacées.

A la suite de la Conférence de Cancun, la Communauté Internationale a voulu continuer les réflexions sur la question sous son double aspect commercial et de développement.

Alors que les discussions se poursuivent à l'OMC sur le volet commercial de l'initiative, c'est-à-dire celui du démantèlement des soutiens internes et des subventions octroyés par certains pays développés à leurs producteurs de coton, l'urgence de la situation que vivent les agriculteurs africains impose de rechercher rapidement les mécanismes qui permettraient de promouvoir les activités visant à assurer un développement durable à la filière coton en Afrique.

C'est dans cette optique que nous avons salué la proposition faite par la Commission Européenne et approuvée par le Conseil de l'Union européenne le 27 avril dernier, d'un Partenariat UE-Afrique à l'appui du développement du secteur du coton.

Comme nous l'avons notifié à l'Union Européenne, nous adhérons à l'esprit et aux principes de ce partenariat, et nous entendons travailler de concert pour redéfinir certains objectifs, afin que dans la mise en œuvre, des réponses soient apportées aux préoccupations relevées par les acteurs ACP de la filière.

Ce travail d'adaptation nous semble d'une importance capitale pour ajuster les réponses à la situation alarmante que vivent les producteurs de coton en Afrique. Ce partenariat qui résulte du plan d'action plus large de l'UE sur la chaîne de produits agricoles, doit prendre en compte le niveau de dépendance de nos économies par rapport au secteur du coton et nos stratégies de lutte contre la pauvreté.

Il est important pour nous de rappeler encore une fois que toute solution pérenne à la crise que traverse le secteur passe par l'assainissement du marché international du coton.

Nous nous sommes tous engagés au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce à œuvrer pour la mise en place d'un commerce international régi par des règles saines, transparentes et équitables, prenant en considération le besoin des pays les plus pauvres en matière de développement. Le dossier coton nous donne l'occasion d'honorer ces engagements, et de donner une réelle crédibilité aux négociations au sein de l'OMC.

Le Groupe ACP entend donc poursuivre, avec l'appui de ses partenaires, les discussions afin de créer les conditions propices à une compétition équitable sur le marché international du coton.

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

Le Groupe ACP a procédé à un examen approfondi de la proposition de partenariat faite par l'UE et l'a soumise à la réflexion des acteurs intervenants dans la filière dans les pays ACP, producteurs et exportateurs de coton, afin de rassembler les éléments pour une réponse adéquate et complète à y apporter. Le Conseil des Ministres ACP réuni à Gaborone, les 4 et 5 mai 2004 a, sur la base des conclusions de la réunion des acteurs ACP de la filière, rendu publique une "Déclaration ACP sur le coton" qui renferme des propositions visant à assurer que le partenariat soit mis en œuvre au plein bénéfice des producteurs ACP du coton en Afrique.

J'aimerais ici en rappeler quelques éléments :

1. le Groupe ACP souhaiterait être pleinement impliqué dans les discussions relatives aux choix des acteurs et des modalités de mise en œuvre du partenariat. A cet égard, nous veillerons à ce que ceci soit reflété dans la feuille de route qui sera adoptée au terme du présent Forum.

2. le Groupe ACP estime qu'il est impératif que des études soient rapidement menées et des appuis apportés aux Etats Africains ACP producteurs et exportateurs de coton, afin d'identifier des programmes d'assistance à mettre en œuvre au niveau national et régional.
3. des ressources appropriées devront être dégagées pour assurer la réalisation des actions identifiées, y compris celle définies dans le partenariat.

De notre point de vue, les efforts qui seront entrepris pour renforcer le secteur du coton et assurer un développement intégré de la filière, devront inclure le renforcement des activités de transformation locale. Pour garantir le succès des initiatives de transformation qui seront retenues, le partenariat devra veiller, dans le cadre des négociations des Accords de Partenariat Economique avec l'Union Européenne, et des négociations à l'OMC, à l'obtention des conditions adéquates d'accès au marché européen pour les produits issus de cette transformation.

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

Ce sont là quelques considérations sur lesquelles les pays africains du Groupe ACP souhaiteraient que le partenariat qui se met en place puisse porter l'attention. Comme nous l'avons dit, ce sera au niveau de la feuille de route et de sa mise en œuvre que nous devons veiller à intégrer les actions nécessaires pour répondre aux aspirations légitimes de nos agriculteurs et soulager les économies de nos pays.

Je peux vous garantir dès à présent la disponibilité des pays africains du Groupe ACP à travailler dans un esprit ouvert et constructif, afin de faire de partenariat un réel instrument de lutte contre la pauvreté.

Je vous remercie.